

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU SUD CHARENTE : Bassins Tude et Dronne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## Comité syndical du 22 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux septembre deux mille quatorze à vingt heures trente, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Joël BONIFACE.

### Etaient présents –

M. Laurent BERTAUD- Mme Myriam HUGET  
M. Jean Paul LAFRAIS  
M. Pas de représentant présents  
M. Régis CHALARD  
M. Joël JARNY  
M. Stéphane BEGUERIE – M. Jean Claude FAURE  
M. Yves DUPUY  
M. Pas de représentant présents  
M. Jean Pierre CHARBONNIER – Mme Myriam VIGNAUD  
M. Joël MOTY  
M. Daniel BOUCHERIE  
M. Lysiane BOUGON-CELERIER  
M. Julien COGULET  
M. Patrick ROBERT- M. François DI VIRGILIO  
M. Noël GEORGES  
M. Christophe PETIT  
M. Cyril BRARD – M. Bernard CHAUVIT  
M. Laurent ESCLASSE – M. Joël LABROUSSE  
M. Philippe FOUGA  
M. Dominique CHAUMET- M. Michel DUMAS  
M. Pas de représentant présents  
M. Bernard HERBRETEAU  
M. Pierre BROUILLET - M. Régis STEFANIAK  
M. Daniel ROUSSE  
M. Géraldine BOUILLON  
M. Joël BONIFACE  
M. Jean Marie RIBEREAU  
M. Michel PAUL-HAZARD – M. Loïc SEGUIN  
M. Michaël PASQUIER – M. Fabrice GUITARD  
M. Vincent FROUGIER  
M. Corinne BILLONNET  
M. Martine VAN LECKWYCK - CATRY  
M. Thierry JAUVIN  
M. Dominique LE GRELLE- M. William RICHARD  
M. Patrick BENOIT  
M. Nicole GEIMOT

AIGNES ET PUYPEROUX  
AUBETERRE sur DRONNE  
BARDENAC  
BAZAC  
BELLON  
BONNES  
BORS DE MONTMOREAU  
BRIE / CHALAIS  
BROSSAC  
CHALAIS  
CHATIGNAC  
CHAVENAT  
COURGEAC  
COURLAC  
CURAC  
JUIGNAC  
LAPARDE  
Les ESSARDS  
MEDILLAC  
MONTBOYER  
MONTIGNAC le COQ  
MONTMOREAU-ST-CYBARD  
NABINAUD  
ORIVAL  
PILLAC  
RIOUX-MARTIN  
ROUFFIAC  
St AMAND DE MONTMOREAU  
St AVIT  
St EUTROPE  
St LAURENT DE BELZAGOT  
St MARTIAL DE MONTMOREAU  
St QUENTIN DE CHALAIS  
St ROMAIN  
St SEVERIN  
YVIERS

Date de la convocation : 10 septembre 2014 - Quorum : 19 - Nbre de votants : 32  
Nbre total de délégués titulaires : 36 - Nbre de délégués titulaires présents : 30  
Nbre total de délégués suppléants : 36 - Nbre total de délégués suppléants présents : 13

### Assistaient à la séance :

M. PANNETIER Gaël, technicien principal 2<sup>e</sup> classe en charge de la mission de technicien de rivière  
M. HOSPITALE Pierre Antoine, adjoint technique  
Mr Daniel LAROCHE, Président de la AAPPMA du bassin de la Tude

**OBJET : MAPA publié par Epidor pour l'exploitation de la pêche scientifique d'anguille d'avalaison de Poltrot dans le cadre du dispositif « rivière index anguilles »**

**EXPOSE:**

Le Président explique qu'il y a trois ans le syndicat avait répondu à un MAPA mené par EPIDOR pour assurer l'exploitation d'une pêche scientifique d'anguilles d'avalaison dans le cadre du dispositif « rivière index Dronne » sur le site du moulin de Poltrot. Ce projet s'inscrit dans le cadre du dispositif national des rivières index anguilles. Ce dispositif est porté par EPIDOR qui en est le maître d'ouvrage avec une assistance technique et scientifique de l'IRSTEA et de l'ONEMA.

Il repose sur des pêcheries scientifiques d'anguilles d'avalaison dont l'objectif est de :

- étudier les périodes et les rythmes d'avalaison des anguilles et les mettre en relation avec les paramètres environnementaux,
- estimer les flux d'anguilles d'avalaison et le potentiel de production du bassin versant,
- mieux connaître les caractéristiques des anguilles d'avalaison sur la Dronne

Le dispositif concerne notamment le site du moulin de Poltrot. La pêche du moulin est une installation traditionnelle, constituée de pièges aménagés dans les pertuis, dont l'alimentation est contrôlée par des vannes, équipés d'un plan de grilles inclinées et de paniers pièges.

Le syndicat avait répondu à un MAPA pour officialiser la prestation.

Le syndicat a eu le marché de suivi sur la première étude de trois ans et a assuré pleinement ses missions.

Le suivi technique, administratif a été réalisé par le technicien de rivière appuyé par l'adjoint technique, et du personnel en insertion.

Aujourd'hui, EPIDOR lance un nouveau marché de deux ans pour continuer le protocole de suivi actuel sur les différents sites de suivi et notamment sur celui de Poltrot sur lequel le syndicat est opérateur depuis trois ans.

Il propose de répondre à ce MAPA pour un montant de 15 000€ ttc pour chacune des années. Ce montant est issu du retour d'expérience des trois dernières années qui ont donné entière satisfaction au maître d'ouvrage qu'est EPIDOR.

Le comité syndical a décidé

**RESOLUTION :**

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'inscrire le syndicat dans ce suivi scientifique de l'anguille argentée sur le site de Poltrot,
- de permettre au technicien de rivière, à l'adjoint technique et au personnel en insertion de réaliser le suivi technique et administratif,
- de répondre au MAPA pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle au montant de 15000€ pour chaque année,
- de donner le pouvoir au président de signer les pièces concernant la présente décision.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

J. BONIFACE